



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA LEGALITE
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

BUREAU DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES
ELECTIONS

Section élections

ARRETE N° 2019/147/HC/DLAJ/BAJE du 29 avril 2019

**modifiant l'arrêté N° 2019/144 /HC /DLAJ/BAJE du 24 avril 2019 fixant
l'état des listes de candidats à l'élection des membres du congrès et des
assemblées de province du 12 mai 2019**

**LE HAUT-COMMISSAIRE DE REPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALEDONIE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- VU le code électoral, et notamment l'article R 233 ;
- VU le décret n° 2019-182 du 8 mars 2019 fixant la date du scrutin en vue de procéder au renouvellement des membres du congrès et des assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie ;
- VU l'arrêté n° 15/HC/DLAJ/BAJE du 10 avril 2019 relatif au déroulement de l'élection des membres du congrès et des assemblées de province du 12 mai 2019 ;
- VU l'arrêté n° 2019/144/ /HC/DLAJ/BAJE du 24 avril 2019 fixant l'état des listes de candidats à l'élection des membres du congrès et des assemblées de province du 12 mai 2019 ;
- VU l'arrêté n° 2019/145/HC/DLAJ/BAJE du 26 avril 2019 modifiant l'arrêté n° 2019/144/HC/DLAJ/BAJE du 24 avril 2019 fixant l'état des listes de candidats à l'élection des membres du congrès et des assemblées de province du 12 mai 2019 ;
- VU les dépôts de candidatures effectués du 15 avril 2019 au 23 avril 2019 ;
- VU les récépissés définitifs délivrés ;

**SUR PROPOSITION DU SECRETAIRE GENERAL DU HAUT-COMMISSARIAT DE LA
REPUBLIQUE**

ARRETE

Article 1^{er} : A l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2019/144/HC/DLAJ/BAJE susvisé, les mots :

PROVINCE NORD

[...]

01 – UNI NORD

[...]

Sont remplacés par les mots :

PROVINCE NORD

[...]

01 – UNION NATIONALE POUR L'INDEPENDANCE (UNI)

[...]

Article 2 : Le secrétaire général du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux responsables des listes candidates.

Pour le Haut-Commissaire de la République
et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
du Haut-Commissariat


Ulric DE LA BORIE DE LA BATUT